

INFORMATION AUX PARENTS

Vaccination contre le méningocoque B Maternelle & élémentaire Salles-Arbuissonnas, 26 avril à 13h30

Un nombre inhabituel d'infections invasives à méningocoque B identifiées en mars, dans une zone située au Nord-ouest de Villefranche-sur-Saône.

4 cas d'Infections invasives à méningocoque B concernant des mineurs ont été signalés à l'ARS sur un territoire limité et dans un temps court. Même si aucun lien direct n'a été identifié entre ces situations, nous avons la confirmation que les 4 cas sont dus à la même souche de méningocoque B. Cette souche est rare en France et en Europe. Cette situation inhabituelle peut être liée à l'installation d'une nouvelle souche de méningocoque parmi une population qui n'est pas protégée contre lui.

Dans ce contexte, l'ARS a réuni à plusieurs reprises une cellule d'aide à la décision composée d'experts nationaux. Il a été recommandé de **vacciner contre le méningocoque B, la population âgée entre 2 mois et 24 ans résidant, gardée, scolarisée ou travaillant dans les communes de Blacé, Cercié, Charentay, Marchampt, Odenas, Le Perréon, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Lager, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais**

Votre enfant est concerné

Le vaccin contre le méningocoque B

Un seul vaccin a reçu l'autorisation de mise sur le marché pour les méningocoques B : il s'agit du Bexsero®.

Utilisé dans d'autres situations similaires (Somme, Seine-Maritime, Pyrénées Atlantiques, Canada), il a prouvé son efficacité pour interrompre la circulation des souches de méningocoques B. Par ailleurs, il est recommandé de façon systématique en Grande Bretagne, chez les nourrissons de moins de un an depuis 2015 (circulation plus élevée de méningocoque B qu'en France).

Le schéma vaccinal repose sur l'administration d'au moins 2 doses (3 doses chez les nourrissons). La protection contre le méningocoque B n'est pas assurée en l'absence d'une de ces doses.

Depuis son autorisation de mise sur le marché en 2013, les effets indésirables liés au Bexsero® sont recensés au niveau national par l'ANSM via les centres de pharmacovigilance. Les effets indésirables les plus fréquents sont ceux rencontrés habituellement en cas de vaccinations : inflammation au point d'injection, douleur locale, fièvre, céphalées, douleurs articulaires, troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhées). Ces effets secondaires seraient plus fréquemment observés à l'issue d'une co-administration du Bexsero® avec d'autres vaccins et peuvent être atténués par une prise de paracétamol. D'autres effets indésirables rares ou exceptionnels ont été décrits (plus de détails sur le site internet de l'ARS Auvergne Rhône Alpes).

Un suivi des effets indésirables est mis en place dans le cadre cette campagne avec l'appui du entre régional de pharmaco-vigilance.

Une vaccination pour diminuer le risque de développer la maladie

Une première séance de vaccination est organisée par l'ARS dans l'école primaire et maternelle de votre commune, en coordination avec l'Inspection académique, le Conseil départemental du Rhône et la mairie. La vaccination sera réalisée par les médecins de l'éducation nationale et ceux de la Protection maternelle et infantile. Cette vaccination est **gratuite**. Elle n'est pas obligatoire.

Votre enfant devra être muni de son **carnet de santé**, de **l'autorisation parentale de vacciner signée et du numéro de sécurité sociale (et le centre gestionnaire) dont l'enfant est l'ayant droit**.

La vaccination sera précédée d'une séance d'information et d'échanges avec les parents d'élèves.

La deuxième dose sera administrée lors d'une séance similaire de vaccination organisée ultérieurement à l'école, dans un délai conforme aux recommandations.

Pour des informations régulièrement actualisées :

- **Un numéro vert est à votre disposition au 0800 10 03 79 du lundi au vendredi de 9 à 19 heures.**
- **le site internet de l'ARS (<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr>)**
- **l'affichage en mairie.**

À propos de cette bactérie

Les infections invasives à méningocoque touchent essentiellement les enfants et les adolescents et surviennent, le plus souvent, en hiver et au printemps. Elles se traduisent par une fièvre élevée et mal tolérée (n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant), accompagnée notamment de maux de tête, de vomissements, parfois d'une raideur de la nuque et l'apparition de taches rougeâtres sur la peau. Devant l'apparition de ces taches, il est urgent d'appeler le SAMU-centre 15.

Le méningocoque est un germe fragile qui ne survit pas dans le milieu extérieur. L'infection à méningocoque est une maladie qui est rare en France mais qui peut être grave. La bactérie se transmet directement d'une personne à une autre à partir de ces sécrétions (postillons, toux, etc.).

*Il existe plusieurs sérogroupes (A, B, C, Y, W135...) mais la vaccination contre un séro groupe n'immunise pas contre les autres. Ainsi, **la vaccination contre le méningocoque C pour lequel votre enfant est peut être vacciné ne le protège pas contre la souche de méningocoque B actuellement en circulation dans votre secteur.** A ce jour, il n'existe pas de vaccin qui protège contre tous les sérogroupes.*